



Toulouse le 17 février 2021

Madame, Monsieur,

Ensemble, contribuons au développement de l'apprentissage des jeunes.

Les règles de répartition et de versement de la taxe d'apprentissage ont évolué, et l'AFDET, reconnue d'utilité publique, figure toujours sur la liste établie par arrêté ministériel des organismes habilités à percevoir une fraction de la Taxe d'apprentissage.

Son action pour la promotion et la formation technologique et professionnelle initiale, pour la valorisation des métiers et l'intégration des jeunes en entreprise est reconnue sur le plan national, dans les territoires et notamment en Occitanie Midi-Pyrénées.

En versant directement de la taxe d'apprentissage à l'AFDET vous renforcez sa capacité d'agir :

- au bénéfice des jeunes et des jeunes actifs pour mieux les éclairer dans leurs choix d'orientation, dans la contribution de leurs parcours de formation et les accompagner notamment vers l'apprentissage,
- au bénéfice des entreprises en leur permettant de trouver les compétences qu'elles recherchent.

Pour mieux connaître notre action et pour faciliter votre versement de taxe d'apprentissage, utilisez les documents joints.

Nous vous remercions pour le soutien si nécessaire à l'AFDET Occitanie Midi-Pyrénées que vous nous apporterez et, pour certains d'entre vous, continuez à nous apporter.

Restant à votre écoute, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Le Président de l'AFDET Occitanie Midi-Pyrénées

Gérard DEJARDIN